

**RAPPORT**  
**N° 2013/E5/220**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013**

**19 ET 20 DECEMBRE**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'EVALUATION  
DE LA CONVENTION QUADRIENNALE DE SOUTIEN  
AU PROGRAMME D' ACTIONS DU CENTRE CULTUREL « ANIMA »  
POUR LA PERIODE 2010-2013**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet:** Rapport d'information relatif à l'évaluation de la convention quadriennale de soutien au programme d'action du centre culturel « Anima » (Prunelli-di-Fiumorbu) pour la période 2010-2013

La Collectivité Territoriale de Corse, par délibération de l'Assemblée de Corse n° 09/193 AC du 1<sup>er</sup> octobre 2009, s'est dotée d'un cadre conventionnel propre pour soutenir l'activité des structures culturelles. Actuellement, 20 structures culturelles sont conventionnées au titre de ce dispositif : 14 centres culturels et 6 compagnies (dont deux ensembles musicaux). Parmi les centres culturels, l'association « Anima » est la seule à avoir été conventionnée en 2010, les autres l'ayant été soit en 2009, soit après 2011. Il s'agit donc de l'unique convention quadriennale arrivant à échéance cette année.

En application de la délibération susvisée qui prévoit qu'une évaluation globale du dispositif sera transmise pour information en Assemblée de Corse, je me permets de vous présenter le rapport d'analyse suivant. Il dresse le bilan de la mise en œuvre de la convention de soutien aux activités du centre culturel de la plaine orientale pour la période 2010-2013. Ce rapport fait suite à un premier rapport d'évaluation transmis l'an dernier pour les associations culturelles conventionnées en 2009 dont je vous rappelle la liste : le centre culturel « Voce » de Pigna, le centre culturel « Una Volta » de Bastia, l'association des Jeunesses Musicales de Méditerranée - Bastia, l'association « Théâtre de Propriano » et l'association « Aghja » - Ajaccio. Un rapport similaire vous sera transmis l'année prochaine pour faire le point sur la douzaine de structures conventionnées en 2011.

Après avoir présenté une rapide synthèse des objectifs poursuivis par la CTC au travers de ce dispositif, ce rapport évaluera dans quelle mesure la mise en œuvre de la convention susvisée a concouru à leur réalisation au niveau de la plaine orientale, et plus largement, au plan insulaire. Il apparaîtra que si le bilan de cette convention montre l'importance du travail réalisé par des équipes permanentes pour développer une offre culturelle étoffée à l'année en matière de spectacle vivant, des lacunes importantes sont toutefois observables :

- **une implication financière en deçà des prévisions de la part des autres collectivités locales** pour soutenir le développement d'une offre culturelle ouverte à tous sur l'ensemble du territoire de la plaine orientale
- **un manque de moyens pour mettre en œuvre un véritable travail de médiation culturelle** pour aller au-devant des publics,
- **un manque d'équipement** adéquat permettant aux activités culturelles d'être produites dans des conditions satisfaisantes pour le public, les artistes, et les équipes pédagogiques, administratives et techniques.

## **I - Rappel des objectifs de la CTC en matière de politique culturelle pour le spectacle vivant**

La convention de soutien aux activités du centre culturel « Anima » a été rédigée en prenant en compte la spécificité du projet culturel porté par la structure ainsi que les objectifs des politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités locales, au premier rang desquels figurent ceux de la CTC.

S'agissant plus particulièrement de la Collectivité Territoriale de Corse, les objectifs relèvent de deux dispositions :

- une partie d'entre eux provient de la mise en œuvre des orientations de l'action culturelle telles qu'adoptées par délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 :
  - garantir l'égalité d'accès à la culture : assurer une offre de qualité pour ce qui concerne la sensibilisation, la formation, la diffusion artistique, sur tout le territoire ;
  - travailler à la préservation et le développement de l'identité corse : promouvoir et étendre l'image de la langue corse comme langue artistique, préserver et développer une identité comme construction vivante dans la Corse de notre temps, intégrant l'échange et le dialogue des cultures ;
  - soutenir les créateurs dans le respect de leurs libertés, dans la diversité et le pluralisme,
  - faire s'affirmer la Corse comme « terre de création »,
  - rechercher l'accroissement de la visibilité des créateurs insulaires,
- une autre partie d'entre eux provient de l'application de la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> octobre 2009 mettant en place ce dispositif de conventionnement propre aux structures culturelles.
  - Permettre aux structures conventionnées de bénéficier d'une meilleure visibilité pour décliner leur projet artistique dans la durée et consolider d'autres partenariats, en recherchant, le cas échéant, des sources de financement complémentaires,
  - Favoriser une gestion mieux maîtrisée du soutien financier que la CTC octroie aux structures culturelles,
  - Permettre de couvrir les besoins éventuels de trésorerie des associations conventionnées à travers la possibilité du versement d'une avance en début d'exercice.

## **II - Evaluation de la mise en œuvre de la convention de soutien aux activités du centre culturel « Anima » pour la période 2010-2013**

L'évaluation qui vous est aujourd'hui transmise a été effectuée au regard de ce double prisme : celui propre aux orientations pour l'action culturelle adoptées en 2005 et celui lié à l'application de la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> octobre 2009 mettant en place ce dispositif de conventionnement propre aux structures culturelles.

## 1. Evaluation du partenariat entre collectivités dans le cadre du dispositif de conventionnement adopté en 2009

En adéquation avec la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui a renforcé la responsabilité des communes et celle des départements dans l'organisation d'une offre d'enseignement artistique initial sur le territoire (article 101) et avec la loi du 16 décembre 2010 qui a placé explicitement la culture comme une compétence partagée par l'ensemble des collectivités locales, l'objectif du dispositif de conventionnement adopté en 2009 par l'Assemblée de Corse était de permettre aux structures de bénéficier d'une meilleure lisibilité financière pour décliner leur projet et consolider d'autres partenariats, en recherchant, le cas échéant, des sources de financement complémentaires : subvention de la commune d'implantation (généralement cosignataire de la convention) et des communes environnantes, subvention du département, subvention de l'Union européenne, aides à l'emploi et ressources privées (dont mécénat).

Il avait été fait état l'an dernier d'un bilan mitigé concernant l'implication des collectivités locales dans le suivi et la mise en œuvre des conventions de développement culturel.

Globalement, **seules les communes d'implantation ont accepté d'adhérer au dispositif de soutien pluripartite**, a contrario des intercommunalités ou des départements. C'est le cas ici, puisque seule la commune de Prunelli-di-Fiumorbu a accepté de cosigner la convention.

Cela dit, **la part des communes dans le financement des centres culturels en Corse reste très faible**, notamment en milieu rural. Ainsi du centre culturel « Anima ». La participation des communes a certes progressé (elle est passée de 6 500 € en 2010 à 9 000 € en 2013) mais elle reste infime eu égard aux dépenses annuelles d'activités de l'association (318 000 € en 2012), soit un taux d'à **peine 2,8 %**. Ce taux passe à **9,9 %** si l'on prend en compte la mise à disposition des locaux pour un montant estimé à 28 539 € par an.

**L'apport du département est certes plus significatif** (20 000 € par an, soit **6,2 %** des dépenses annuelles d'activités) mais celui-ci stagne depuis 2009 à un niveau inférieur à celui de 2007 (25 000 €).

**Au final, seule la CTC a accepté d'augmenter sa participation** afin de soutenir le développement des activités de l'association telles que prévues dans la convention. Sa participation est passée de 92 000 € en 2010 à 210 000 € en 2013, **soit une augmentation de près de 230 %**. La « mise à niveau » du centre culturel de la plaine orientale qui a permis de faire passer son budget de fonctionnement annuel (320 000 €) à un montant équivalent à celui de structures similaires établies dans d'autres territoires ruraux (le budget annuel du centre culturel « Voce » de Pigna atteint les 420 000 €, celui du Théâtre de Propriano s'élève à 430 000 € et celui de l'Association des rencontres internationales artistiques d'Olmi Capella à près de 920 000 €) a été entièrement prise en charge par la Collectivité Territoriale de Corse.

Dans le même temps en effet, l'association n'a pas réussi à développer de soutiens privés significatifs (mécénat ou sponsoring). Sa politique tarifaire, en phase avec le revenu moyen des habitants du territoire et modulée en fonction du quotient familial, ainsi que l'exiguïté des locaux qui lui sont mis à disposition (notamment ceux de

l'école de musique au lieu-dit Casamuzzone à Prunelli-di-Fiumorbu) n'a pas permis de maintenir un taux d'autofinancement stable malgré l'augmentation des dépenses.

Ceci place aujourd'hui le **centre culturel « Anima » parmi les structures culturelles de l'île les plus dépendantes des fonds octroyés par la CTC**: alors que la moyenne du taux d'intervention de la CTC dans des structures équivalentes se situe aux alentours de 50 % des dépenses annuelles (hors contributions volontaires) avec un pic à 55 % pour certaines structures implantées en milieu rural comme le centre culturel « Voce » de Pigna, le taux d'intervention chez « Anima » atteint les 65 % en 2013 contre 48 % en 2010 (hors contributions volontaires).

## **2. La mise en œuvre des orientations pour l'action culturelle de 2005**

Les analyses suivantes reprennent l'architecture des grilles d'évaluation ayant permis de suivre l'activité de l'association sur le temps de la convention dans le cadre d'un comité de suivi réunissant les représentants de l'association, de la commune et de la Collectivité Territoriale de Corse.

### **a. la formation artistique (pratiques) : bilan des activités de l'école de musique de la plaine orientale pour la période 2010-2013**

Il avait été constaté l'an dernier, notamment pour ce qui concerne la Balagne et le pays Bastiais, que l'offre en termes de formation artistique initiale pour les enfants âgés de 3 à 18 ans avait eu tendance à s'étoffer grâce à la mise en place des conventions. Un constat similaire peut être dressé en plaine orientale.

On observe en effet sur le temps de la convention un développement continu de l'offre de formation :

- de 80 heures de cours hebdomadaires en 2010, on passe à 103 heures pour 2013 (+ 28 %)
- de 184 élèves inscrits en 2010, on passe à 238 inscrits en 2013 (+ 29 %)
- de 14 disciplines offertes en 2010, on passe à 18 en 2013 avec une ouverture vers le chant traditionnel, le théâtre et les arts du cirque.

En proportion, ces chiffres tendent à rapprocher le centre culturel « Anima » du rayonnement d'un Conservatoire de musique tel qu'il existe à Ajaccio où Bastia où l'on compte 450 élèves répartis dans 23 disciplines dans des agglomérations comptant quatre à cinq fois plus d'habitants. Le corps enseignant de l'école de musique du centre culturel « Anima » justifie d'un niveau de diplôme élevé par rapport à celui observé dans les écoles associatives. Enfin, l'adoption par l'Assemblée de Corse, en juillet 2013, d'un schéma territorial de l'offre de formation artistique initiale assorti d'une charte de l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires a favorisé un réel rapprochement du centre culturel « Anima » non seulement avec le Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi mais également avec les autres associations insulaires investies dans la formation musicale que sont l'association Centre d'action culturelle et de loisirs de Porto-Vecchio, l'association Scola in Festa de Penta di Casinca, l'association Centre d'action et de développement culturel - Una Volta de Bastia et l'association U Timpanu de Calvi.

Néanmoins, l'école de musique se trouve limitée dans son développement du fait de l'étroitesse et de l'inadéquation des locaux mis à disposition par la commune de Prunelli-di-Fiumorbu.

b. La diffusion de spectacles : bilan des actions réalisées par le centre culturel entre 2010 et 2013

A l'instar des autres centres culturels conventionnés, l'association « Anima » s'est donnée pour mission, à travers la convention 2010-2013, d'assurer un rôle majeur d'organisateur de spectacles et de manifestations artistiques afin d'assurer sur le territoire de la plaine orientale un égal accès à la culture des habitants de la microrégion, reflétant la diversité des champs esthétiques et ancrée dans l'actualité de la création contemporaine. Il s'agissait dans ce cadre de travailler en réseau avec les autres lieux de diffusion de spectacles que compte la Corse avec une ouverture souhaitée au plan national voire international.

Sur ce point, il avait été constaté l'an dernier trois lacunes dans la structuration de l'offre de spectacles assurée par les quatre lieux de diffusion en Corse évalués sur la période 2009-2012, à savoir, l'Aghja (Ajaccio), le centre culturel Voce (Pigna), le théâtre de Propriano et le centre culturel Una Volta (Bastia) :

- Un manque de coordination (trop rare concertation dans le choix des spectacles dont la programmation est restée trop souvent isolée),
- Une sous-représentation de certaines esthétiques : arts du cirque, danse contemporaine et théâtre en langue corse,
- Une faiblesse, dans certains territoires, de l'offre de spectacles destinés au « jeune public » (et notamment au public scolaire).

De ce point de vue, l'offre de spectacles assurée en plaine orientale par le centre culturel « Anima » a, sur la période 2010-2013, surmonté une partie de ces obstacles. On observe en effet sur la période :

- **Une forte augmentation de l'offre** : de 30 représentations programmées en 2010-2011, on passe à 45 prévues pour la saison 2013/2014,
- **Une ouverture depuis 2012 vers les arts du cirque et de la rue** (13 représentations en 2012/2013),
- **Un équilibre entre musique, danse et théâtre,**
- **Une nette progression de l'audience** : 5 246 spectateurs pour la saison 2009/2010 contre 7 258 pour la saison 2012/2013,
- **Une part importante d'actions destinées au public scolaire**, celui-ci représentant près du tiers du public pour la saison 2012/2013 (2 100 enfants),
- Une forte implication dans le développement, notamment à partir de 2011, d'un **réseau régional de soutien à la création musicale** au

travers de la création de l'association « le Rézo » avec 4 autres structures insulaires,

- **Une forte implication dans la concertation interrégionale** pour le soutien au développement des jeunes compagnies artistiques, notamment avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une participation depuis 2011 au conseil d'administration de l'association « Le Cercle de Midi » implantée à Aubagne (13).

Néanmoins, si le centre culturel « Anima » s'est montré très actif pour accueillir les artistes corses (avec un bémol, toutefois, concernant le théâtre en langue corse), la programmation ne s'est que tardivement ouverte aux productions extérieures restant jusqu'au début 2012 à près de **90 % centrée sur des spectacles insulaires** (professionnels ou amateurs). Sur le plan des musiques actuelles notamment, le travail sur l'accueil de groupes « émergents » du continent pour stimuler les rencontres et les échanges reste embryonnaire.

c. la diffusion d'œuvres issues d'autres secteurs de la création artistique (arts visuels)

Le centre culturel « Anima », à l'instar de certains autres centres culturels conventionnés comme le centre culturel « Una Volta » à Bastia, a développé des actions importantes dans d'autres secteurs de la culture :

- **le cinéma**, avec une programmation de films « arts et essai » assurée au cinéma l'Excelsior d'Abbazia et un partenariat mis en place avec le festival « Les Toiles du court »,
- **les arts plastiques**, avec des expositions organisées en concertation avec le Festival « BD à Bastia », le Fonds régional d'art contemporain de Corse et le Centre méditerranéen de la photographie.

**A cet égard, il joue un rôle clé dans la diffusion d'œuvres relevant des arts visuels.**

d. le soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant : bilan des accueils en résidences de création réalisé par le centre culturel « Anima » pour la période 2010-2013

Le soutien à la création artistique fait partie des axes essentiels des orientations culturelles de la CTC. Il avait été constaté l'an dernier qu'il est pourtant souvent **le parent pauvre de l'action des centres culturels** dans le domaine du spectacle vivant, moins en volume (le nombre de résidences de création de spectacle est en augmentation sur la période 2009-2012 et paraît relativement important) qu'en termes de moyens dévolus. Les résidences produites sont pour la plupart des **résidences courtes**, inférieures à une semaine et **les apports en coproduction sont limités**, ne permettant que rarement d'assurer la rémunération des artistes pendant le travail de répétition.

Le centre culturel « Anima » n'échappe pas à ce constat. Très ouvert dans l'accueil de compagnies extérieures, il rencontre des difficultés importantes en termes de

moyens, financiers et matériels, à assurer de réelles coproductions pour la création de nouveaux spectacles :

- **la vétusté de la salle Cardiccia et de son parc de matériel**, ainsi que sa hauteur de plafond limitée, n'est pas appropriée pour la création de spectacles ambitieux en technique et en décor.
- **le budget « artistique »** du centre culturel (consacré à la rémunération des artistes) a certes plus que doublé en trois ans (il est passé de 41 000 € en 2010 à 94 000 € en 2012) **mais reste inférieur** à ceux de lieux de diffusion comme le Théâtre de Propriano (170 000 €), de l'Aghja (135 000 €) à Ajaccio et même du centre culturel Voce de Pigna (160 000 €).

Malgré ces difficultés, l'association a attiré, de par la qualité de son projet culturel, de nombreuses compagnies insulaires qui ont su s'adapter à son espace pour venir travailler dans le lieu : qu'il s'agisse de musiciens confirmés (Barbara Furtuna ou Michel Arbatz), de compagnies de danse reconnues au plan régional et national (compagnie Art Mouv' de Bastia et la compagnie Vialuni d'Ajaccio), de compagnies de théâtre (le Thé à trois), de groupes musicaux « émergents » (Davida Santucci, le Jakez Orchestra, Zéor) ou d'humoristes (Didier Ferrari). Il s'est affirmé à partir de 2011 comme un point d'appui important pour le réseau régional de soutien à la création musicale (association le Rézo), pour les sélections régionales du Printemps de Bourges ainsi que pour celles du « Chaînon manquant » (premier réseau national de soutien à l'émergence artistique dans le spectacle vivant).

#### e. La gestion du centre culturel

##### Les ressources humaines :

Au niveau des moyens humains, le rapport présenté l'an dernier constatait que la mise en œuvre des conventions avait permis, pour la plupart des structures culturelles comprenant des lieux de spectacles, de compléter les équipes de manière relativement satisfaisante, conformément aux exigences de professionnalisation inscrites dans le règlement des aides de la CTC. Ceci est vrai pour le centre culturel « Anima » puisqu'il dispose en 2013 d'une équipe de gestion permanente de **5 salariés** correspondant à **l'équivalence de 2,9 temps plein** et d'une équipe d'enseignants de **10 salariés équivalents à 4 temps plein**.

Cela dit, **le centre culturel peine à attirer des professeurs susceptibles d'accepter de résider sur place, en plaine orientale, faute d'attractivité en termes de rémunération (salaires prévus au minimum de la convention collective de l'animation) et de temps de travail (temps partiel généralisé)**. Dans ces conditions, il est exposé à un risque de turn-over qui nuit à la continuité de son projet pédagogique. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de formation initiale à la culture adopté en Assemblée de Corse le 25 juillet 2013, l'association s'est engagée à travailler, en concertation avec les écoles de musique conventionnées du littoral oriental (centre culturel Una Volta de Bastia, association Scola in Festa de Penta di Casinca et centre d'action culturelle et de loisirs de Porto-Vecchio) à la mutualisation des emplois et des formations des professeurs des écoles de musique.



### La gestion comptable :

La gestion de l'association est restée saine sur le temps de la convention. Après un exercice légèrement déficitaire en 2011 (14 088 €), l'exercice 2012 s'est clôturé par un excédent de 5 951 €. Pour 2013, le compte de résultat prévisionnel arrêté au 30 juin de l'année en cours et incluant les dépenses et les recettes restant à réaliser au 31 décembre 2013 table sur un exercice à l'équilibre. Les fonds associatifs s'élèvent à 89 308 €. Ces réserves permettent au centre culturel de limiter le recours aux services bancaires pour les frais de fonctionnement dans un contexte où les délais de versement des subventions ne cessent de s'allonger. Elles devraient également permettre à l'avenir de développer l'investissement de l'association dans du matériel lié à la mise en œuvre de son projet (matériel technique et pédagogique).

### Conclusion

La mise en œuvre de la politique culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse au travers de la convention quadriennale de soutien au centre culturel « Anima » a permis de doter la plaine orientale d'un large accès à la culture, tant sur le plan de la formation artistique des enfants que sur celui de la diffusion de spectacles tout au long de l'année. On observe sur la période 2010-2013 une nette progression de l'offre culturelle, quantitative et qualitative, comparable à celle assurée dans des territoires similaires comme le Sartenais-Valinco ou, dans une moindre mesure, la Balagne.

Néanmoins, le développement culturel de ce territoire atteint aujourd'hui ses limites. La faible implication des communes, tant en fonctionnement (manque de soutien financier) qu'en investissement (manque d'équipement), ne permet pas au centre culturel de répondre aux attentes et aux besoins, et place le centre culturel dans une dépendance forte vis-à-vis de la seule Collectivité Territoriale de Corse. L'étude en cours, portée par la communauté de communes du Fiumorbu-Castellu, pour l'élaboration d'un « schéma culturel directeur » pour le territoire, financée en partie par la Collectivité Territoriale de Corse, devrait permettre de prendre en compte cette problématique.